

# Communiqué

## « Ras la couche »

**La pluie ne nous a pas arrêté et le 24 juin, on remet ça !**



Ce mardi 18 juin 2024, plus de 300 agent.e.s des crèches, tous métiers confondus (agent.e.s d'entretien, auxiliaires de puéricultures, EJE, secrétaires directrices...etc.), étaient réuni.es devant l'hôtel du département pour défendre le service public de la petite enfance ainsi que leurs conditions de travail et salariales. D'autres agents nombreux étaient aussi en grève. Mobilisation qui s'est poursuivie dans les locaux de la direction des crèches à Pyramide. La démonstration que l'action collective paye. Comme la veille, Une délégation a de nouveau été reçue par la DRH et la directrice des crèches.

Ce mouvement a lieu dans un contexte de restrictions budgétaires et de mesures d'austérités annoncées par le Président et son vice-président, M. Bazin.

Au programme de ces mesures : fin des formations diplômantes avec maintien de salaire, seul levier qui permet le déroulement de carrière des personnels des crèches, gels des postes et aucune avancée salariale...

Le jour précédent, une rencontre a eu lieu avec les représentant.e.s du personnel de la CGT, des agent.e.s et le vice-Président, M. Bazin. Durant - 2h30, le vice-président a clairement annoncé la fin des maintiens de salaire pour les départs en formation préférant réfléchir à la mise en place de l'alternance sans donner de date de mise en application. En touchant le droit à la formation, l'exécutif touche un droit fondamental pour les agent.e.s. Une vingtaine de nos collègues se sont vus accordées leur congé de formation avec maintien de salaire et dans un temps court, ont été appelées pour leur dire que ce n'était plus le cas. Or, elles se sont investies dans des dossiers d'inscriptions, ont passé les concours des écoles, certaines devaient démarrer leur formation le 5 juillet, résultat : Circulez, il n'y a plus rien à voir ! L'exécutif, malgré un budget voté en mars 2024, revient sur ses engagements et met en péril la carrière des agent.e.s. Il est entièrement responsable de la colère des personnels des crèches et contribuera à ce que les collègues s'interrogent sur leurs départs. Si le département se voulait attractif et bien, c'est raté !

Lors de la seconde rencontre avec la directrice des crèches et la DRH, nous avons obtenu qu'elles puissent retourner vers l'exécutif pour porter notre demande : le maintien de tous les départs en formation. Nous aurons la réponse le 24 juin 2024 !

M. Bazin a annoncé aussi qu'en raison de la dette du département, la prestation de service unique, « la PSU » est un enjeu crucial.

D'abord, la PSU est imposée par la loi et selon ses dires, il ne rencontre pas de familles pour qui ce système est une difficulté. Or, rappelons que la PSU est un système mis en place par la CAF pour assurer le financement des places en crèches. Celle-ci impose aux parents de respecter scrupuleusement leur contrat, c'est-à-dire le temps de présence de leur enfant passé dans la crèche. Cela a impliqué la mise en place de badgeuse. C'est un réel enjeu financier qui remet en cause le sens de la mission première des crèches qui est l'accueil et la sécurisation affective des enfants dans les établissements par le personnel.

En le mettant en place sans le dénoncer, L'exécutif fait donc le choix du budget plutôt que l'humain. Le Président considère qu'il n'y a pas urgence à mobiliser la population, les communes, les associations, tout le tissu qui fait la vie de notre Département pour exiger de l'Etat des mesures pour que les départements puissent avoir les financements nécessaires pour mettre en œuvre leurs politiques publiques. Il s'adapte au contexte en mettant en place l'austérité pour les services tout en continuant à mener certaines politiques relevant plus de la communication que de la réalité.

La directrice des crèches a bien spécifié que les établissements d'accueil du jeune enfant peuvent adapter les contrats afin que les enfants ne fassent pas de trop longues amplitudes horaires et que leurs parents puissent les récupérer plus tôt. Cependant, cette possibilité a un impact budgétaire et est renvoyé à la seule responsabilité des directions qui les mettraient en place. Elle renvoie donc la responsabilité sur le terrain aux directions de faire face à la colère et l'incompréhension des parents, ce qui est inacceptable. Rappelons que même l'inspection générale des affaires sociales prône un changement de stratégie sur la PSU afin qu'elle ne soit pas aussi rigide et qu'elle prenne mieux en compte les besoins des familles et de leurs enfants. Il en est de même d'un récent rapport parlementaire publié le 24 mai 2024

Enfin, aucune annonce probante sur les salaires n'a été faite. Pas de Ségur, Pas de 13eme mois, pas d'augmentation du régime indemnitaire...Un travail est engagé sur ce dernier point par la DRH depuis fin 2023, mais qui ne porte aucun fruit.

Le contexte social et économique est dramatique pour plusieurs de nos collègues qui survivent. Il est temps que notre employeur prenne ses responsabilités en augmentant les rémunérations et s'engage pour l'augmentation du point d'indice.

Au lieu de ça, il poursuit son projet de démantèlement des services publics et des aides sociales garant de justice et d'équité comme la dernière annonce qui est la suppression de la prise en charge du pass navigo pour les enfants et étudiants, de 50%.

Notre exécutif fait donc le choix de la restriction plutôt que de l'humain.

**Nous ne pouvons que le condamner. Les personnels réunis ce matin ont voté massivement la reconduction du mouvement le lundi 24 juin, lors de la séance du conseil départemental en présence du président et de son exécutif, devant la préfecture.**

**Ce mouvement collectif a démontré que par le nombre nous pouvions faire entendre nos propositions, nos réalités de terrain et nos revendications.**

Nous appelons tous les personnels à nous rejoindre :

**● Pour conserver le dispositif des maintiens de salaire et obtenir le départ de nos 20 collègues en formation comme c'était prévu**

**● L'augmentation immédiate du régime indemnitaire avec l'attribution des 100€ prévu par la loi, revalorisation salariale d'une direction à 98% composée de femmes**

**● Le recrutement actif de tous les postes vacants et le dégel des postes**

## ●La fin d'un management autoritaire qui met à mal les directions

Les collectifs CGT et Ugict-Cgt des Crèches

